Proposition d'appliquer l'indemnité d'exercice de mission de préfecture (IEMP) à la filière technique catégorie C

Le DDSIS a pris en compte l'étude de l'UNSA-SDIS33 sur l'étendue de la prime des missions préfectorales à la catégorie C de la filière technique.

Le contexte budgétaire ne permet pas d'ouvrir ce dossier pour le moment.

L'UNSA-SDIS33 restera attentive sur le suivi de ce dossier.

Dossier mobilité des PATS

La Direction est consciente du manque de mobilité des PATS, elle recevra avec intérêt la proposition de l'UNSA-SDIS33.

Des adhérents de l'UNSA-SDIS33 sont en travail pour analyser les modalités et rédiger une proposition que le syndicat remettra à l'Administration.